



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025.

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit Mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO

M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Yannick VILLATORO

Point 06 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.031.

Objet : VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2025

**Point 06 de l'ordre du jour.****Délibération n° 2025.031.****Objet : VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2025**

Monsieur Yannick VILLATORO rappelle à l'assemblée que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget Primitif de la Commune, un certain nombre de subventions sont votées en faveur des associations locales.

Monsieur VILLATORO précise que des conventions devront être passées avec les associations dont le montant de la subvention allouée est égal ou dépasse 23.000,00 euros.

Il présente la liste des associations concernées et le montant proposé des subventions à allouer.

Il est rappelé que les subventions ne seront réellement versées que si les conditions d'obtention sont respectées (dépôt d'un dossier complet présentant les comptes N-1, le budget prévisionnel et un justificatif sur le solde bancaire de l'association). Elles seront enfin versées sous condition d'activité effective ou de réalisation de manifestations pour certaines. Enfin, sur demande spécifique et après délibération, des subventions spécifiques pourront être accordées par la suite pour des actions qui s'intègrent dans le projet territorial de la municipalité.

Monsieur VILLATORO précise que certains élus qui sont adhérents à une association, dont le détail suit, n'ont pas pris part au vote pour l'attribution des subventions concernées :

LUDIKLANDES : Céline BROQUERE.

CLEM : Anaïs BAREYT – Anaïs CADIS - Céline BROQUERE – Arnaud BRUNET - Angelina GUILHEMSAN – Nathalie MOMEN.

CLUB AMICAL MORCENNAIS : Céline BROQUERE – Arnaud BRUNET – Paul CARRERE - Angelina GUILHEMSAN – Christelle GUILHEMSAN - Nacira LAROUSSE – Katia LEFEVRE - Nathalie MOMEN – Anaïs BAREYT - Yannick VILLATORO – Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY.

AMICALE DE PERNAUTUC : Christelle GUILHEMSAN – Véronique CARRERE - Claude LABORDE – Christian PIT.

LES RANDONNEURS DU PAYS MORCENNAIS : Marie-Christine ALTIMIRA - Alain CLOUTOUR.

LA BOULE SINDEROISE : Anaïs BAREYT.

COMITE DES FETES DE MORCENX : Christian PIT – ALAIN CLOUTOUR – Christelle GUILHEMSAN – Yannick VILLATORO – Martine COULOUDOU – Nicolas MATHIO.

AMICALE LAIQUE : Alain CLOUTOUR – Anaïs CADIS.

INDECOSA CGT : Alain CLOUTOUR – Philippe ESPUNA.

PENA TAURINE MORCENNAISE : Daniel REISEMBERG.

GARROS GAT : Rose-Marie ABRAHAM.

AMICALE DES RETRAITES GARROSSE ET SINDERES : Rose-Marie ABRAHAM – Philippe BOUHONNEAU.

SANS FACON EPICERIE SOCIALE : Rose-Marie ABRAHAM - Philippe BOUCHONNEAU – Anaïs CADIS.

LES BALADINS DU LAC D'ARJUZANX : Martine COULOUDOU.

PARENTS D'ELEVES FCPE : Nathalie MOMEN – Anaïs CADIS

LAS HONTINAS : Nathalie MOMEN.

ACCA DE MORCENX : Christelle GUILHEMSAN - Christian PIT – Daniel BIREMONT.

ASSOCIATION CULTURELLE MORCENX : Christelle GUILHEMSAN – Anaïs BAREYT – Katia LEFEVRE – Marie-Christine ALTIMIRA – Angelina GUILHEMSAN.

LA CIGALE : Christelle GUILHEMSAN – Céline BROQUERE.

AMICALE PHILATELIQUE : Philippe BOUCHONNEAU.

ACCA DE SINDERES : Christelle GUILHEMSAN – Didier STEVENIN.

RMCR : Nicolas MATHIO – Christian PIT

TIASOA : Anaïs BAREYT – Katia LEFEVRE – Christelle GUILHEMSAN – Philippe BOUCHONNEAU

AMIS DE LA COURSE LANDAISE : Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN – Anaïs CADIS - Paul CARRERE – Alain CLOUTOUR

AMICALE DU LOTISSEMENT DU GÉ : Christelle GUILHEMSAN



NOM DE L'ASSOCIATION	VOTÉ 2025
CLEM	200 000,00 €
CLUB AMICAL MORCENNAIS 28320	24 000,00 €
ASSO CULTURELLE MORCENX	34 200,00 €
COMITE DES FETES	35 800,00 €
FC MORCENX ARENGOSSE FOOT	4 000,00 €
GAROS GAT	5 000,00 €
ACCA STE DE CHASSE DE MORCENX (POUR LOCATION Perrot)	2 800,00 €
AMIS DE LA COURSE LANDAISE	3 000,00 €
CAM SECTION CYCLISME	2 396,00 €
SANS FACON EPICERIE SOCIALE	1 600,00 €
ADPC 40 SECOURISME	900,00 €
BOULE SINDEROISE	300,00 €
TWIRLING CLUB	500,00 €
ACCA STE DE CHASSE DE MORCENX	1 200,00 €
LOUS CIGALOUNS	5 000,00 €
SECTION PECHE	500,00 €
ACCA ARJUZANX	500,00 €
ACCA DE GARROSSE	500,00 €
ACCA DE SINDERES	500,00 €
AMICALE DES RETRAITES GARROSSE ET SINDERES	500,00 €
CAM BOXE (Gala)	500,00 €
LES SAISONS D ARJUZANX	2 000,00 €
CINELOISIRS MORCENX	500,00 €
AMITIES D'AUTOMNE	500,00 €
ANCIENS COMBATTANTS MORCENX	500,00 €
ASS DES CONJOINTS SURVIVANTS	500,00 €
DONNEURS DE SANG	300,00 €
ACCA DE SINDERES (pour bail caisse des dépôts)	288,50 €
APE GARJUSINDE	500,00 €
PARENTS D'ELEVES FCPE	1 000,00 €
LES BALADINS DU LAC (ARJUZANX)	300,00 €
OURS POUPEES ET JOUETS DU PASSE	200,00 €
AMICALE FERDINAND BERNEDE	500,00 €



AMICALE LAIQUE	300,00
ASSOCIATION NAUTIQUE ARJUZANAISE	200,00 €
AMICALE DE PERNAUTUC	200,00 €
AMICALE DU LOTISSEMENT DU GE	200,00 €
AMICALE PHILATELIQUE	200,00 €
CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
CLUB FORME MORCENAIS	300,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300,00 €
LAS HONTINAS	300,00 €
LES RANDONNEURS DU PAYS MORCENAIS	300,00 €
LUDI LANDES	300,00 €
MORCENX COUNTRY ROAD	300,00 €
PATCH LOISIRS GARROSSE	200,00 €
PENA TAURINE MORCENAISE	300,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €
SECOURS POPULAIRE	300,00 €
SO-LAN	300,00 €
ADDAH 40	200,00 €
COMPAGNIE LES INOUBLIABLES	300,00 €
LA CIGALE	21 000,00 €
RUGBY (RMCR)	25 000,00 €
LANDES AQUARELLE	1 500,00 €
La boule d'Or	200,00 €
Les amis de la fontaine	200,00 €
Paloume	200,00 €
FNACA	200,00 €
TIASOA	300,00 €
Crazy et Cie	200,00 €
Comité du mémorial landais	200,00 €
GEM "l'espérance"	200,00 €
	384 984,50 €



Par ailleurs, le CCAS de Morcenx-la-Nouvelle ne devrait exceptionnellement d'une subvention d'équilibre pour l'année 2025 pour mener à bien ses missions. Enfin, le choix de la municipalité d'aider les familles à l'inscription à l'école de musique nécessite de constituer une enveloppe à hauteur de **10.000 €**.

Enfin, sur demande complémentaire et après délibération, des subventions spécifiques pourront être accordées par la suite pour des actions qui s'intègrent dans le projet territorial de la commune, une réserve budgétaire de **15 015,50 €** est prévue à cet effet.

Entendu Monsieur VILLATORO et après débats,
les élus cités ci-dessus ne prenant pas part au vote pour les subventions qui les concernent,
Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés

-DECIDE :

- . d'allouer les subventions aux associations comme présenté dans le tableau ci-dessus,
 - . de donner délégation de signature au Maire pour les conventions à intervenir pour les associations percevant une subvention supérieure ou égale à 23 000 euros,
 - . de participer par ailleurs à l'inscription des familles à l'Ecole de Musique pour un maximum annuel estimé à 10 000 euros, selon les critères votés par le conseil municipal
- DIT** que les crédits sont prévus au BP 2025.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Fait à Morcenx la Nouvelle, le 10/04/2025.

Le Secrétaire de séance,
Yannick VILLATORO.

Le Maire,
Paul CARRERE.



Copies : Préfecture
Chrono – Dossier CM
Compta.-